

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES MONA LISA VIA LASTATIONDESKI.COM

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V.) s'appliquent aux prestations fournies par la résidence visée au contrat de réservation. Ces C.G.V. sont adressées au Client en même temps que le bon de réservation, pour lui permettre d'effectuer sa réservation.

Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

### **Article 1 : Les parties**

**Le prestataire** : Groupe SEML ci-après dénommé Groupe Mona Lisa SAS au capital de 3 200 000 € sise au 1330 Avenue JRGG de la Lauzière Bât C1 Europarc Pichaury CS 60490 13592 AIX EN PROVENC E Cedex 3 – France, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 522380245.

**Le client** : Est dénommé Client toute personne physique ou morale signataire d'un contrat de réservation qui bénéficie de la prestation.

**L'établissement** : Est dénommé Etablissement le lieu où la prestation d'hébergement est exécutée, le Groupe Mona Lisa agit pour le compte de ses établissements.

### **Article 2 : Les tarifs**

#### **Article 2-1 : les tarifs**

Les tarifs proposés par le prestataire sont ceux mentionnés dans le contrat de réservation.

Ils sont exprimés en capacité de logement. Le client s'engage à respecter la capacité du logement réservé.

Tout séjour écourté ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation volontaire ou involontaire du séjour, pour quelle que cause que ce soit, y compris en raison de la survenance d'un cas de force majeure seront à la charge du Client. Les prolongations de séjours seront facturées par journée sur la base du tarif applicable au séjour.

Les prix ne comprennent pas les dépenses personnelles et les prestations supplémentaires (assurance annulation, formule confort, kit bébé...) qui restent en toute hypothèse à la charge du ou des Clients.

#### **Article 2-2 : la taxe de séjour**

La taxe de séjour n'est pas incluse dans les tarifs. Elle devra être payée avant le séjour auprès de la centrale de réservations ou sur l'établissement lors de la remise des clés.

#### **Article 2-3 : dépôt de garantie**

Les clients devront verser à leur arrivée, un dépôt de garantie, par carte bancaire, chèque ou espèces, dont le montant est fixé par l'établissement. Tout désordre ou tout dysfonctionnement des équipements mis à disposition devra être signalé à la réception dans les 24 heures suivant l'arrivée du client.

A défaut, seul l'état des lieux établi unilatéralement par Mona Lisa fera foi et l'ensemble des Équipements sera présumé avoir été délivré en bon état de fonctionnement.

Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai de 7 jours après le départ, en intégralité, partiellement ou ne sera pas restitué, selon les dégâts éventuels constatés

à concurrence des coûts inhérents aux dégâts subis et aux remplacements des éléments manquants dans les appartements.

### **Article 3 : Modification et annulation de réservation**

#### **Article 3-1 : modification ou annulation du fait du Client**

Voir [cgv.lastationdeski.com](http://cgv.lastationdeski.com).

#### **Article 3-2 : modification ou annulation du fait du Prestataire :**

Lorsque, avant le début de la prestation, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible, le prestataire avisera, par tous moyens, le client. Celui-ci disposera alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter la modification proposée. Le Client devra alors faire connaître au prestataire son choix dans un délai de 48 heures à compter de la réception de l'information. Dans l'hypothèse où le Client déciderait de résilier le contrat, le Prestataire s'engage à lui rembourser l'intégralité des sommes versées à l'exclusion de toute demande de paiement de dommages et intérêts.

#### **Article 3-3 : modification ou annulation des prestations annexes au contrat :**

Par exception tout équipement fermé en raison de nécessités techniques (réparation, entretien...) n'entraînera pas l'obligation pour le Prestataire de fournir une prestation de remplacement et ne pourra donner lieu au paiement de dommages et intérêts.

### **Article 4 : Mise à disposition des logements**

Le Prestataire s'engage à mettre les logements à la disposition des Clients selon les jours et heures indiqués sur le bon de séjour. Le client s'engage à prévenir directement l'établissement en cas de retard ; à défaut, le logement sera remis à la vente. Le client s'engage à libérer le logement dans la limite de l'horaire fixé par l'établissement.

### **Article 5 : Responsabilité**

Le Client est seul responsable de tout dommage matériel et/ ou corporel.

Il supportera seul les frais de remise en état, de remplacement et autres préjudices liés notamment à une perte de chiffre d'affaires pendant la période d'immobilisation et de travaux.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des règles et consignes de l'établissement (notamment les règles de sécurité, d'hygiène et l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif).

### **Article 6 : Animaux**

Les animaux domestiques ne sont acceptés que dans certains établissements, moyennant un supplément. Leur présence exige qu'ils soient tenus en laisse dans les parties communes.

Le personnel de l'établissement se réserve la possibilité de refuser des animaux jugés dangereux, agressifs ou nuisibles à la clientèle (odeur, bruit...) dans la limite d'un animal par hébergement.

### **Article 7 : Assurance**

La Résidence déclare bénéficiaire d'une garantie responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès d'une compagnie d'assurance pour ce qui concerne ses prestations exclusivement.

### **Article 8 : Réclamations**

\*Dans le cadre de notre engagement qualité, les réclamations qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être signalées au plus vite au responsable d'établissement sur le lieu de séjour et avant le départ afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt, et fera l'objet d'un document écrit de protocole. Seules les doléances qui auront été déclarées mais non résolues sur place pourront faire l'objet d'une réclamation écrite, accompagnée de toutes les pièces justificatives originales, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception et dans un délai de 30 jours après la fin du séjour à :

Groupe Mona Lisa – Service clients-  
1330 Avenue JRGG de la Lauzière  
Bât C1 Europarc Pichaury  
CS 60490

13492 AIX en PROVENCE cedex 3

Toute réclamation effectuée hors délai ou ne respectant pas les conditions de formes sus mentionnées entraînera automatiquement et de plein droit, la perte du droit à formuler une quelconque réclamation.

### **Article 9 : Force majeure**

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure.

Chaque partie devra alors en informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un tel évènement l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par l'évènement de force majeure ; la partie désirant invoquer un tel évènement devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de l'évènement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

### **Article 10 : Litiges**

En cas de litige seul le droit français est applicable.

Tous litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences ou leurs suites directes ou indirectes, seront soumis au Tribunal d' Aix en Provence.

Mona Lisa est une marque du Groupe Mona Lisa.

Groupe Mona Lisa : 1330 avenue JRGG de la Lauzière - Bât C1 - Europarc Pichaury  
- CS 60490 - 13592 Aix en Provence cedex 3

Tél 04.42.97.39.00 - Fax 04.42.97.39.01

SAS au capital de 3 200 000 € - RCS Paris 522380245 – Groupe SEML exploite les marques MONA LISA et GARRIGAE

monalisa.fr / garrigae-resorts.fr